



## Demande préalable d'autorisation de transformation ou construction

N° de dossier N° \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
(A compléter par l'administration)

### Parcelle concernée

Situation (rue, n°) : \_\_\_\_\_

Parcelle en PPE :  non  oui

N° de parcelle(s) : \_\_\_\_\_ Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Année construction: \_\_\_\_\_

N° ECA : \_\_\_\_\_ Zone selon le plan général d'affectation : \_\_\_\_\_

### Propriétaire

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise (éventuellement): \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

Numéro postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Demandeur (si différent)

Entreprise : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

Numéro postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Type de travaux

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> rénovation / rafraichissement intérieurs                        | <input type="checkbox"/> rénovation / rafraichissement extérieurs                             |
| <input type="checkbox"/> agrandissement, transformation d'une construction existante     | <input type="checkbox"/> construction nouvelle  |
| <input type="checkbox"/> bûcher, poulailler, cabane de jardin, serre                     | <input type="checkbox"/> travaux d'aménagements de Streebox                                   |
| <input type="checkbox"/> remplacement de fenêtres, portes, volets                        | <input type="checkbox"/> pergola <input type="checkbox"/> pompe à chaleur                     |
| <input type="checkbox"/> élargissement d'ouvertures en façade                            | <input type="checkbox"/> avant-toit, terrasse <input type="checkbox"/> isolation périphérique |
| <input type="checkbox"/> piscine, jacuzzi <input type="checkbox"/> place de jeu ou sport | <input type="checkbox"/> murs, parois, clôtures <input type="checkbox"/> mouvements de terre  |
| <input type="checkbox"/> 1 à 3 places de parc <input type="checkbox"/> garage            | <input type="checkbox"/> demande de dérogation au règlement <input type="checkbox"/> Autre    |

Description : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Abattage d'arbres ou de haies :  non  oui, formulaire d'abattage à déposer

Début souhaité des travaux : \_\_\_\_\_ Fin souhaitée des travaux : \_\_\_\_\_

Estimation du coût des travaux (si connu): CHF \_\_\_\_\_

Auteur des plans : \_\_\_\_\_



Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité de lui indiquer la procédure à suivre pour effectuer les travaux décrits dans la présente demande préalable.

Lieu et date

Signature du propriétaire

Signature du demandeur (si différent)

#### Documents à joindre obligatoirement

- Plans, photos, esquisses avec dimensions ou tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension des travaux envisagés.
- Extrait cadastral ([www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)) avec position des travaux envisagés et distances aux limites de propriété.
- Echantillons de couleurs et/ou de tuiles.
- Diagnostic amiante pour les travaux sur des bâtiments construits avant 1991.

Les dossiers incomplets seront automatiquement retournés au requérant.

Veuillez transmettre votre demande par courriel à [administration@bretigny.ch](mailto:administration@bretigny.ch) ou par courrier à l'adresse suivante : Administration communale, Rue du Village 3b, 1053 Bretigny-sur-Morrens.

Les formulaires et règlements sont disponibles sur : [www.bretigny.ch](http://www.bretigny.ch)

**Tous les travaux de construction, transformation ou démolition doivent être annoncés à la Municipalité qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC). Ils ne peuvent commencer sans la décision de cette dernière.**

#### Procédure demandée par la Municipalité

La Municipalité décide :

- de soumettre le projet à autorisation municipale (art. 103 al. 2 RLATC et 68 RLATC), l'autorisation sera transmise par pli séparé et soumise à un émolument de CHF 150.-. Le début et la fin des travaux devront être annoncée au Greffe municipal au moins cinq jours à l'avance. Il pourra être procédé à un contrôle de sécurité en amont.
- de soumettre le projet à la procédure de dispense d'enquête publique (art. 111 LATC et 72d RLATC). Un dossier CAMAC devra donc être complété et remis à la Municipalité.
- de soumettre le projet à la procédure de permis de construire (108 LATC). Un dossier CAMAC devra donc être complété et remis à la Municipalité.
- de demander des compléments au propriétaire.

Bretigny-sur-Morrens, le \_\_\_\_\_

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

Markus MOOSER

Melchiade JEANNIN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.*